

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-09-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} Avenue, Ville de Portneuf le 9^e jour du mois de septembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert (absent)
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2019-09-247

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 12 et du 26 août 2019
5. Adoption des comptes payés du mois d'août 2019
6. Adoption règlement, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature Rv-201
7. Adoption règlement d'emprunt pour l'acquisition et l'implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions
8. Engagement d'un journalier aux travaux publics
9. Mandat fourniture et pose de pompes submersibles aux puits St-Charles
10. Achat de sel et sable d'hiver
11. Scellement de fissures
12. Traçage et marquage urbain

13. Installation électricité, voie de contournement
14. Autorisation de dépenses, surveillance rues Paquin et des Écoliers
15. Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales
16. Concordance, de courte échéance et prolongation relativement à un emprunt par obligation
17. Émission de billets
18. Annulation soldes résiduares
19. Autorisation signature demande subvention dans le cadre du programme FIMEAU
20. Appui à la Course et au Festival de la banquise
21. Retrait de l'entente intermunicipale de la MRC pour les services du TPI
22. Embauche pompiers volontaires
23. Autorisation course en sentier, 451 boul. Gauthier
24. Appui à la municipalité Grenville-sur-la-Rouge
25. Offre de services – Plan concept – Réaménagement terrain sportif/secteur Nord
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 35 Fin : 19 : 50

Rés.2019-09-248

Adoption des procès-verbaux du 12 et du 26 août 2019

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 12 et du 26 août 2019, soient acceptés tels que présentés.

Rés.2019-09-249

Adoption des comptes payés du mois d'août 2019

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 9 septembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 9 septembre 2019 totalisant la somme de 811 840.90 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2019-09-250

Adoption règlement, modification au règlement de zonage afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 233 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'introduire de nouvelles normes relatives au chapitre 20 concernant les dispositions particulières applicables à la zone de villégiature RV-201 » soit adopté.

Rés.2019-09-251

Adoption règlement d'emprunt pour l'acquisition et l'implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale – PG Solutions

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 234 « Décrétant un emprunt de 96 000 \$ et une dépense de 96 000 \$ pour l'acquisition et l'implantation d'une suite intégrée de logiciels spécialisés en gestion municipale » soit adopté.

Rés.2019-09-252 Engagement d'un journalier aux travaux publics

Considérant que le poste de journalier aux travaux publics a été affiché à l'interne et à l'externe, soit sur le site internet de la Ville de Portneuf ainsi que sur la plateforme Contact Emploi Portneuf;

Considérant qu'un comité de sélection a été constitué et que des entrevues ont eu lieu le 6 et le 9 septembre dernier;

Considérant que monsieur Éric Plante, employé temporaire depuis le 25 juin 2019 au sein du service des travaux publics, a présenté sa candidature et qu'il répond aux exigences de ce poste et aux attentes de l'employeur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf procède à l'embauche de monsieur Éric Plante au poste de journalier aux travaux publics aux conditions prévues à la convention collective.

QUE l'entrée en fonction de monsieur Éric Plante se fera en date du 10 septembre 2019.

QU'une période de probation de 720 heures aura cours à partir de la première journée d'entrée en fonction, tel que prévu à l'article 4.09 de la convention collective.

QUE cette embauche soit conditionnelle à la réussite, à la satisfaction de l'employeur, des tests et examens complémentaires au processus d'embauche qui seront réalisés au cours des prochaines semaines.

Rés.2019-09-253 Mandat fourniture et pose de pompes submersibles aux puits St-Charles

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Samson & Frères inc. pour la fourniture et la pose de pompes submersibles aux puits St-Charles FE-1 et FE-2 pour un montant de 11 037.60 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée à la TECQ 2014-2018.

Rés.2019-09-254 Achat de sel et sable d'hiver

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat et le transport du sel de déglacage, pour l'hiver 2019-2020, pour une quantité approximative de 300 tonnes métriques au coût de 94.75 \$ la tonne métrique livrée, taxes en sus.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'achat de sable d'hiver, pour l'hiver 2019-2020, pour une quantité approximative de 3 000 tonnes métriques au coût de 7.50 \$ la tonne métrique non livrée, taxes en sus.

Rés.2019-09-255 Scellement de fissures

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 15 000 \$ taxes incluses pour le scellement de fissures dans les rues de la municipalité.

Rés.2019-09-256 Traçage et marquage urbain

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 5 500 \$ taxes incluses pour l'ensemble de traçage des traverses de piétons, des pistes cyclables et des crans d'arrêt.

Rés.2019-09-257 Installation électricité, voie de contournement

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 7 500 \$ taxes incluses, à Denis Gignac inc., pour réaliser les travaux d'installation d'un cabinet d'alimentation électrique pour les équipements de sécurité de la nouvelle traverse à niveau de la voie de contournement.

QUE cette dépense soit affectée au fonds Carrière et Sablière ou au règlement d'emprunt 153.

Rés.2019-09-258 Autorisation de dépenses, surveillance rues Paquin et des Écoliers

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 25 887.22 \$ taxes incluses dans le cadre du mandat de surveillance confié à Tetra Tech QI inc. pour la réfection des rues Paquin et des Écoliers.

Rés2019-09-259 Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 127 320 \$ pour l'entretien des route locales pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Rés.2019-09-260

Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligation

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 893 300 \$ qui sera réalisé le 16 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
131	196 600 \$
074	199 000 \$
081	361 600 \$
199	57 300 \$
200	45 255 \$
200	18 690 \$
197	672 170 \$
223	139 080 \$
224	203 605 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 131, 081, 199, 200, 197, 223 et 224, la Ville de Portneuf souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	132 400 \$
2021	135 500 \$
2022	139 400 \$
2023	143 200 \$
2024	147 300 \$ à payer en 2024
2024	1 195 500 \$ à renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 131, 081, 199, 200, 197, 223 et 224 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Rés.2019-09-261

Émission de billets

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 septembre 2019, au montant de 1 893 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

132 400 \$	2,10000 %	2020
135 500 \$	2,15000 %	2021
139 400 \$	2,25000 %	2022
143 200 \$	2,30000 %	2023
1 342 800 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,71700

Coût réel : 2,60884 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

132 400 \$	2,67000 %	2020
135 500 \$	2,67000 %	2021
139 400 \$	2,67000 %	2022
143 200 \$	2,67000 %	2023
1 342 800 \$	2,67000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,67000 %

3 -CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE PORTNEUF

132 400 \$	2,70000 %	2020
135 500 \$	2,70000 %	2021
139 400 \$	2,70000 %	2022
143 200 \$	2,70000 %	2023
1 342 800 \$	2,70000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,70000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 septembre 2019 au montant de 1 893 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 131, 074, 081, 199, 200, 197, 223 et 224. Ces billets sont émis au prix de 98,71700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Rés.2019-09-262

Annulation soldes résiduaire

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « montant de la dépense réelle » et « montant financé » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Portneuf informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

QUE la Ville de Portneuf demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ANNEXE

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduels à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
074	750 000 \$	750 000 \$	736 331 \$	736 331 \$						13 669 \$
104-1	7 277 300 \$	4 951 466 \$	5 187 607 \$	3 287 276 \$	13 521 \$	1 886 810 \$				1 664 190 \$
148	7 999 000 \$	7 999 000 \$	4 658 339 \$	4 545 900 \$	112 439 \$					3 453 100 \$
191	528 118 \$	528 118 \$	501 556 \$	461 556 \$		40 000 \$				66 562 \$
037	400 000 \$	200 000 \$	90 400 \$	90 400 \$						109 600 \$

Rés.2019-09-263

Autorisation signature demande subvention dans le cadre du programme FIMEAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs Mathieu Gingras, directeur général et Denis Dion, directeur des travaux publics soient autorisés à préparer, à déposer et à signer tout document ou formulaire liés à la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

Rés2019-09-264

Appui à la Course et au Festival de la banquise

Considérant que la Ville de Portneuf soutient la mission de l'organisation de la Course de la Banquise depuis de nombreuses années et que cet événement hivernal contribue de façon unique au rayonnement de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de soutenir les organisateurs de la Course et du Festival de la banquise, pour son édition 2020, qui se tiendra du 17 au 19 janvier par un contribution financière de 3 500 \$ et par un soutien en biens et services d'une valeur n'excédant pas 5 000 \$; dont la participation du service de sécurité incendie, selon la disponibilité des effectifs, sur le site de la course le 17 janvier, entre 12h30 et 15h00.

Rés.2019-09-265

Retrait de l'entente intermunicipale de la MRC pour les services du TPI

Attendu que la Ville de Portneuf a adhéré en 2016 à une version révisée de l'Entente intermunicipale concernant le travail du technicien en prévention des incendies, en adoptant la résolution 2016-07-171;

Attendu que cette entente a pour objet de confier à la MRC la gestion globale de la prévention incendie notamment, mais non limitativement, la conception, l'implantation, l'organisation, l'exploitation, l'administration et le développement d'un service intermunicipal de prévention incendie desservant les populations des municipalités membres de l'entente;

Attendu que ladite entente prévoit des modalités précises de retrait (opting out) à l'article 10 ainsi que de durée et de préavis (90 jours) à l'article 12;

Attendu que la Ville de Portneuf souhaite se prévaloir de son droit de retrait, après mûre réflexion et analyse de ses besoins actuels en matière de prévention;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf informe la MRC de Portneuf qu'elle désire se prévaloir de son droit de retrait (opting out) prévu à l'article 10 de l'Entente qui prendra effet le 31 décembre 2019, et ce, selon un préavis supérieur à quatre-vingt-dix (90) jours tel qu'exigé à l'article 12.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée par courrier recommandé aux autres municipalités qui sont parties prenantes de l'entente, afin de les informer de ce retrait selon les modalités prévues à l'article 12.

Rés.2019-09-266

Embauche pompiers volontaires

Considérant que le poste de pompiers volontaires a été affiché à l'externe, soit sur le site internet de la Ville de Portneuf, dans le journal municipal et sur diverses plateformes de placement spécialisées (ex. CNDF);

Considérant qu'un comité de sélection, constitué du DSI et des officiers du service de sécurité incendie, a rencontré des candidats dans le cadre d'un processus d'entrevues qui ont eu lieu le 8 août 2019;

Considérant que les candidats retenus possèdent déjà une formation pertinente reconnue et seront en mesure de contribuer activement aux activités du service dès leur embauche;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf procède à l'embauche de messieurs Kristopher Laflamme, Dominic Boudreau, Christophe Hardy et Jean-Benoît Garneau à titre de pompiers volontaires, selon les taux et conditions précisés dans la grille salariale 2019-2021 adoptée par la résolution #2019-01-031.

Rés.2019-09-267 Autorisation course en sentier, 451 boul. Gauthier

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de soutenir les organisateurs de la Course d'aventure FOURAID – secteur Québec pour leur activité qui se tiendra le 21 septembre 2019 en leur fournissant certains services, pour la réalisation d'une course d'aventure durant laquelle les participants circuleront à vélo et à la course, en respect des disciplines et règlements attribués à chacun des types de sentiers, afin de trouver certaines balises le plus rapidement possible :

- Accès aux sentiers de randonnées;
- Accès aux sentiers de vélo de montagne;
- Accès aux sentiers multifonctionnels
- Stationnement pour 4 véhicules;
- Utilisation de l'aire gazonnée adjacente au terrain de baseball à titre de zone de départ/arrivée

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que la Ville soit ajoutée à titre d'assuré additionnel sur les assurances de l'organisme.

Rés.2019-09-268 Appui à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

Considérant que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

Considérant que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

Considérant que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la Ville de Portneuf comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et résolu de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon

Rés.2019-09-269 Offre de services – Plan concept – Réaménagement terrain sportif/secteur Nord

Attendu que la Ville de Portneuf s'est donné pour mission de dispenser des services municipaux de qualité qui répondent aux besoins des citoyens de la communauté;

Attendu que la Ville souhaite développer son territoire de façon dynamique et écoresponsable, en conformité avec ses diverses politiques et planifications d'aménagement et de développement;

Attendu que la Ville a planifié, dans son plan triennal d'immobilisations, la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'aménagement visant à revoir l'aménagement et le positionnement des installations sportives et récréatives du secteur nord, incluant le centre des loisirs, afin de rendre les lieux plus conviviaux et fonctionnels et de les optimiser pour les besoins actuels et futurs des citoyens et citoyennes ainsi que des visiteurs;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 7 565 \$ + taxes à BC2 pour la réalisation d'un portrait-diagnostic des installations sportives et récréatives du secteur nord ainsi qu'un plan concept des aménagements possibles, afin d'optimiser le site, de même que les fonctions et les installations actuelles.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et remboursable sur 3 ans.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 21 Fin : 20 : 37

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 38 hres.

Maire

Greffière